

## ANNEXE I

**Liste des marchandises et des gaz à effet de serre**

1. Aux fins de l'identification des marchandises, le présent règlement s'applique aux marchandises énumérées qui relèvent actuellement des codes de la nomenclature combinée (NC) figurant dans le tableau suivant. Les codes NC sont ceux qui relèvent du règlement (CEE) n° 2658/87.
2. Aux fins du présent règlement, les gaz à effet de serre relatifs aux marchandises visées au point 1 sont ceux qui figurent dans le tableau suivant pour les marchandises concernées.

**Ciment**

Code NC	Gaz à effet de serre
2507 00 80 –Autres argiles kaoliniques	Dioxyde de carbone
2523 10 00 – Ciments non pulvérisés dits «clinkers»	Dioxyde de carbone
2523 21 00 – Ciments Portland blancs, même colorés artificiellement	Dioxyde de carbone
2523 29 00 – autres ciments Portland	Dioxyde de carbone
2523 30 00 – Ciments alumineux	Dioxyde de carbone
2523 90 00 – autres ciments hydrauliques	Dioxyde de carbone

**Électricité**

Code NC	Gaz à effet de serre
2716 00 00 – Énergie électrique	Dioxyde de carbone

**Engrais**

Code NC	Gaz à effet de serre
2808 00 00 – Acide nitrique; acides sulfonitriques	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote
2814 – Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (ammoniaque)	Dioxyde de carbone
2834 21 00 – Nitrates de potassium	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote
3102 – Engrais minéraux ou chimiques azotés	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote
3105 – Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium; autres engrais; produits du présent chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg Excepté: 3105 60 00 – Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote

## Fonte, fer et acier

Code NC	Gaz à effet de serre
72 – Fonte, fer et acier Excepté: 7202 2 – Ferrosilicium 7202 30 00 – Ferro-silicomanganèse 7202 50 00 – Ferrosilico-chrome 7202 70 00 – Ferromolybdène 7202 80 00 – Ferro-tungstène et ferro-silico-tungstène 7202 91 00 – Ferro-titane et ferro-silico-titane 7202 92 00 – Ferro-vanadium 7202 93 00 – Ferro-niobium 7202 99 – Autres: 7202 99 10 – Ferro-phosphore 7202 99 30 – Ferro-silico-magnésium 7202 99 80 – autres 7204 – Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier	Dioxyde de carbone
2601 12 00 – Minerais de fer agglomérés et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillées	Dioxyde de carbone
7301 – Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier	Dioxyde de carbone
7302 – Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier: rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails	Dioxyde de carbone
7303 00 – Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte	Dioxyde de carbone
7304 – Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier	Dioxyde de carbone
7305 – Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier	Dioxyde de carbone
7306 – Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier	Dioxyde de carbone
7307 – Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier	Dioxyde de carbone
7308 – Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction	Dioxyde de carbone

Code NC	Gaz à effet de serre
7309 00 – Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	Dioxyde de carbone
7310 – Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	Dioxyde de carbone
7311 00 – Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier	Dioxyde de carbone
7318 – Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier	Dioxyde de carbone
7326 – Autres articles en fer ou en acier	Dioxyde de carbone

### Aluminium

Code NC	Gaz à effet de serre
7601 – Aluminium sous forme brute	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7603 – Poudres et paillettes d'aluminium	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7604 – Barres et profilés en aluminium	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7605 – Fils en aluminium	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7606 – Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur supérieure à 0,2 mm	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7607 – Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7608 – Tubes et tuyaux en aluminium	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7609 00 00 – Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7610 – Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7611 00 00 – Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés

Code NC	Gaz à effet de serre
7612 – Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7613 00 00 – Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7614 – Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés
7616 – Autres ouvrages en aluminium	Dioxyde de carbone et hydrocarbures perfluorés

### Substances chimiques

Code NC	Gaz à effet de serre
2804 10 00 – Hydrogène	Dioxyde de carbone